



# CounterBalance International

Le Bulletin de l'Association Internationale des Femmes Juges  
Summer 2005, vol. 12, No. 1

## LES AFFILIES PROSPERENT au fur et à mesure que les programmes de la IAWJ s'agrandissent

Du Bénin au Panama, l'AIFJ et ses affiliés sont entrain de vivre une période d'un développement énorme et d'une activité programmée. Depuis le dernier numéro du CounterBalance International, trois nouvelles associations nationales sont formées au Bénin, à l'Afrique du sud et à la Zambie, augmentant le total des adhérents pour atteindre 36 divisions et associations avec des membres dans plus que 90 pays dans le monde.

### AGRANDISSEMENT UNIVERSEL DES AFFILIES

#### La division de Taïwan célèbre ses 10 ans

En janvier 2005 les membres de l'AIFJ, division de Taïwan ont célébré le 10eme anniversaire de l'organisation. Des remarques de la part de Dr Yueh Shen Weng, Président du Yuan judiciaire, la suprême autorité judiciaire de Taiwan, étaient incluses dans la cérémonie, qui a félicité la division pour sa participation marquante à la loi et à la société. La Présidente de l'AIFJ, Jane Mathews; la Présidente Fondatrice, Arline Pacht; et la directrice exécutive de l'AIFJ, Joan Winship, ont participé à la célébration. Les invités de l'AIFJ ont félicité les membres de la division et ont exprimé leur appréciation pour leur générosité exceptionnelle envers l'AIFJ durant ce temps. Le juge Pacht a donné une vue d'ensemble du commencement et du développement de l'AIFJ. Mme Winship a décrit les programmes actuels de l'AIFJ pendant que l'Hon. Mathews donnait un résumé du futur développement de l'organisation insistant sur la conférence internationale qui va avoir lieu à Sydney, Australie, l'année prochaine. La cérémonie s'est terminée avec une exposition des photos informelles de plusieurs membres de la division durant la décennie.

Après la cérémonie, plusieurs officielles judiciaires ont organisé des dîners pour les membres de la division et leurs invités de l'AIFJ. Après, les membres de la division et leurs invités ont visité les tribunaux dans des parties différentes de l'île.

#### L'Association de Bénin décolle L'Association des Femmes Juges de Bénin

est formée en août 2004 avec 15 membres. Pour plus de confirmation pour les objectives de l'AIFJ, l'AFJB a adopté des buts spécifiques pour son propre intérêt: encourager la créativité judiciaire; renforcer le règne de la loi; développer la compréhension de la loi par tous les citoyens, spécialement les femmes; et encourager la formation des magistrats se concentrant sur les femmes dans la magistrature.

Les premiers officiers de l'association incluent: Jenny Agnès Ayadokoum, Présidente; Huguetta Bally Falana, Vice-Présidente; Claire Ayemonna, Secrétaire; Eliane Medegan Fassinou, Directrice Financière; et Geneviève Boko Nadjo, Secrétaire.

#### Le Président Mbekei préside à l'inauguration de la DAS-AIFJ

La division d'Afrique du sud de l'AIFJ (DAS-AIFJ) a célébré son lancement en août 6-9 2004, lequel a coïncidé avec la célébration du 10eme anniversaire de la libération et de la démocratie de l'Afrique du sud et la fête du jour international de la femme. La conférence a commencé avec une session présidée par la juge Lucy Mailula intitulée «Dix ans de démocratie: Les femmes et la magistrature.»

Le chef de la Justice de l'Afrique du sud a annoncé l'adresse de l'ouverture en félicitant les délégués pour le lancement de la division d'Afrique du sud et en exprimant son support pour l'organisation. Des présentations sont faites par: MMatshilo Motsei, qui accord les ressources nécessaires, Thandazura Ndita, une formatrice et chercheuse avec le service de recherche de la loi, la race et le genre de la UCT, et Lorraine Makati, Magistrat Supérieur de Botswana. Mme Motsei s'est concentrée sur la femme rurale et a défendu la régénération morale. Mme Ndita a insisté sur l'importance des officiers judiciaires en reconnaissant et comprenant les milieux et les conditions socio-économiques des gens et rappelant que l'un de leurs premières fonctions était de soutenir les valeurs de la Constitution. Mme Makati a souligné les facteurs variés qui ont limité ou dénié l'accès des femmes à la justice: L'inégalité du genre, la culture, la tradition et les coutumes.

Le 8 août, Président Thabo Mbekei a annoncé l'adresse, en déclarant que la cause de l'instauration de la DAS-AIFJ est « l'objectif extrêmement important

de l'égalité du genre, dont la réussite doit être un aspect défini de la démocratie que nous nous forçons à construire », ainsi que la lutte contre le fanatisme sexuel dans la composition de la magistrature. Président Mbekei a annoncé la formation de la division et prononcé le serment de l'office à ses nouveaux officiers y compris: M. Lucy Mailula, Présidente; Jackie Wessels, Aide-Présidente; Leona Theron, Vice-Présidente des programmes; Soma Naidoo, Vice-Présidente des publications; Jeannette Traverso, Directrice financière; et Belinda Molamu, Secrétaire.



Les membres du Chapitre de Taïwan et les dirigeants de l'AIFJ célèbrent la première décennie du Chapitre.

#### L'Association de Zambie est officielle

L'Association des Femmes Juges de Zambie, signale qu'elle a atteint un statut formellement enregistré d'être une organisation à but non lucratif en septembre 2004. La liste des officiers comprend: L. P. Chibesakunda, Présidente; I. C. Mambilima, Vice-Présidente; M. Chanda, Directrice Financière; B. B. Kearns, Secrétaire; Juge R. C. Kaoma, Juge C. B. Phiri, et G. Chawatam, Membres du comité.

Suite à la page 2

## Au fur et à mesure que les programmes de la IAWJ s'agrandissent, les Affiliés prospèrent

suite de la p. 1

### Les programmes de l'AIFJ s'agrandissent

Parmi les buts principaux de l'AIFJ c'est d'utiliser l'intelligence, l'imagination et la force de ses plusieurs membres pour réaliser des programmes qui vont être à l'avantage de toutes les femmes de nos communautés. Certains des derniers projets de l'Association sont brièvement décrits ci-dessous.

#### Genre, loi, propreté, violence et le VIH/SIDA en Afrique

L'AIFJ a trouvé que les problèmes du genre et du VIH/SIDA s'imprègnent dans les procès et les discussions aux séminaires de formation et les séances suivies du programme «Vers une jurisprudence de l'égalité» (JEP). Les membres de l'AIFJ sont profondément conscients du large fleuve social qu'est le SIDA et de leurs responsabilités en tant que juristes pour lui trouver des étendues des droits légaux. En tant que chef de la justice Ernest L. Sakala de la Cour Suprême de Zambie a expliqué: «C'est le temps maintenant pour contenir ou contrôler la propagation du VIH/SIDA, ça ne peut plus être laissée seulement aux médecins, aux ONG ou au gouvernement. Il est temps que des hommes et des femmes honorables de la Cour s'engagent dans la lutte.»

L'AIFJ, ses membres et des associations nationales en Afrique sont particulièrement concernés au sujet de l'effet disproportionné du VIH/SIDA sur les femmes et les filles. Pour répondre aux inquiétudes de ses membres, l'AIFJ se consacre à aider les juges et les magistrats pour mieux comprendre et adresser les liens entre la violence et la discrimination contre les femmes et le VIH/SIDA. Pour commencer, l'AIFJ implémente un projet sponsorisé par la Banque Mondiale, qui a réuni ensemble des juristes qualifiés d'Ouganda et Tanzanie en juin 2005 pour participer à un dialogue d'apprentissage à distance globale pour explorer les liens entre le genre, la loi, la violence, la propreté et le VIH/SIDA en Afrique. Un arrière plan fait par Liz Brundige, un membre du personnel de l'AIFJ, fournit une base de discussion; les juristes aussi ont discuté de leurs propres expériences et de la formation du JEP. Le dialogue a commencé avec le personnel de la Banque Mondiale, le personnel de l'AIFJ à Washington et les membres de l'AIFJ de Tanzanie et d'Ouganda. L'objectif était de relever des problèmes et de susciter des idées qui peuvent être explorées davantage pour accroître la capacité des magistratures nationales pour adresser les dimensions légitimes et du genre du VIH/SIDA. C'était une nouvelle expérience pour les membres et le personnel de l'AIFJ, la coordination des sites de satellite était un défi. Encore des participants des trois locations sentaient que le dialogue était un succès. Il a été comme une session des idées spontanément merveilleuses, par laquelle, des futurs matériaux d'entraînement et des autres programmes de l'AIFJ pourront se développer.

#### Prise de conscience légale en Afghanistan

En collaboration avec l'AIFJ, l'Association des Femmes Juges Afghanes (AFJA) était entrain de diriger un programme de formation de 10 semaines, sur les droits humains, pour plus que 300 filles et professeurs du cycle secondaire à Kabul. Les membres de l'AIFJ ont créé et organisé ce programme dans le but de bâtir une conscience légitime des droits humains de ces femmes. Le financement était obtenu par des propositions collectives de la part du ministère des Affaires Etrangères des Etats Unis. L'AIFJ et l'AFJA réalisent l'urgence d'apprendre aux femmes et filles leurs droits humains fondamentaux sous la nouvelle Constitution de l'Afghanistan, de façon à ce que leurs droits ne soient pas seulement protégés, mais aussi avancés. L'AIFJ est entrain d'assurer des dirigeants importants pour travailler pour l'égalité de la justice des femmes de leurs pays. Pendant ce temps de transition, ensemble l'AIFJ et l'AFJA se sont associées à travers la formation des femmes juges, sponsorisée par l'AIFJ en mois de juin 2004. Aussi que les juges afghanes sont entrain de réclamer leurs rôles légitimes dans la nouvelle magistrature de leur pays, elles sont entrain de contribuer dans l'avancement des droits des femmes et des filles et de promouvoir l'accès des femmes à l'égalité de la justice pour la prochaine génération.

#### Envers renforcer les juges jordaniennes

L'AIFJ, en collaboration avec la société de consultation privée, DPK Consulat Inc., est entrain de travailler sur un nouveau projet concentrant sur le rôle de la loi et le renforcement des juges à Jordanie. Le gouvernement jordanien a adapté la stratégie d'amélioration judiciaire (JUST). Pour la première phase, Joan Winship,



Les femmes juges jordaniennes assemblent s'entendre parler de l'AIFJ et ses programmes.

Directrice Exécutive de l'AIFJ, a passé trois semaines en Amman, Jordanie, en mai 2005, à fournir la DPK et le ministère de la justice une estimation du genre du programme de la JUST. A cette première étape, l'AIFJ était demandée de se concentrer sur trois secteurs clés: 1-Le renforcement des femmes juges à Jordanie y inclus une estimation des épreuves que les femmes juges affrontent, et un atelier présentant l'AIFJ et son travail au femmes juges de Jordanie; 2- Le renforcement de la capacité de l'institut judiciaire de Jordanie (JIJ) pour prévoir une éducation judiciaire - y compris un atelier pour des juges males et femelles présentant un programme de formation primordiale, le programme « Vers jurisprudence de l'égalité » (JEP) et faisant des recommandations pour son implémentation à Jordanie; 3- Une révision de l'étude de la ligne nationale fondamentale d'après une perspective du genre. Tandis qu'en Jordanie, Winship s'est réunie avec les femmes juges et a espéré de pouvoir supporter leurs efforts au futur.

#### Le JEP continue à se progresser

Comme des nouveaux projets commencent, l'AIFJ étant la novatrice des programmes, et le programme « Vers une jurisprudence de l'égalité » (JEP) continue sa marche envers l'implémentation des droits humains chez les gens au niveau domestique.

**Afrique du Sud:** Entre décembre 2004 et mai 2005, les associés du JEP du Botswana, de l'Afrique du sud, de la Zambie et du Zimbabwe ont dirigé les premiers séminaires du JEP dans chacun de ces quatre pays. A peu près de 20 juges et magistrats ont suivi une formation dans chaque séminaire.



Mme Chipo Machaca et Mme Sibongile Msipa au Séminaire de JEP en Botswana

Les participants et les observateurs ont réagi avec enthousiasme aux séminaires. Par exemple, le chef de Justice Ernest Sakala de la Cour Suprême a remercié l'AIFJ parce qu'elle a introduit le JEP à la magistrature zambienne aidant ainsi à garantir le soutien du développement et le niveau de l'égalité demandée et l'équité entre les deux sexes. Plusieurs parmi les participants ont dit que le premier séminaire du JEP les a fourni de nouveaux outils intéressants et d'une connaissance qu'ils peuvent utiliser pour régler les futurs cas, particulièrement ceux concernant les problèmes de la violence et de la discrimination contre les femmes. Et un magistrat participant a dit: « J'ai beaucoup appris à propos de trouver l'intérêt de la loi internationale et comment l'appliquer en regardant autour de moi. J'attends passionnément les futurs leçons! » Les animateurs du JEP sont anxieux pour former des juges et des magistrats supplémentaires avec ceux qui sont déjà formés, de façon à ce que les juristes, à tous les niveaux de la magistrature comprennent la manière d'appliquer les principes des droits humains et de la justice de l'égalité dans les procès qu'ils affrontent dans leurs tribunaux.



Les juges et les magistrats au première Séminaire de JEP de Zambie

**Afrique de l'Est:** Le cours du JEP au Kenya, Tanzanie et Ouganda est terminé. Les membres du travail du JEP dans ces pays sont entrain de travailler avec l'AIFJ pour trouver un financement pour les programmes de formation. Le nouveau programme prévu du VIH/SIDA a constitué le premier travail du JEP dans ces pays.

**L'Amérique centrale:** En novembre 2004, l'**Asociacion de Magistradas y Juezas de Panama** (AMAJUP) a présenté les résultats du programme de formation du genre, « Vers une jurisprudence d'égalité », et s'est profitée de l'opportunité pour remercier tout ceux qui ont contribué au succès de ce projet. Le rapport final de l'Association souligne d'abord les efforts de l'AMAJUP pour organiser le programme, et assurer jour après jour un récit de la formation, et une explication des résultats majeurs du programme. La présentation a eu lieu dans les quartiers généraux de l'institut judiciaire et y ont assisté beaucoup des hommes et des femmes magistrats, juges, membres du groupe féministe, des jeunes, le ministère de l'enfance et de la famille, les procureurs publiques, des avocats et des associés de l'AMAJUP. L'hommage était rendu aux anciens présidents de l'AMAJUP qui, à travers les 10 ans d'existence de l'organisation ont promu l'étude et l'implémentation des engagements internationaux qui garantissent les droits humains des femmes.



Les juges et les magistrats en El Salvador assistent le Séminaire de JEP.

Bien que l'AIFJ a reçu au départ des finances pour deux séminaires dans chaque pays en Amérique Centrale, l'**Association des Femmes Juges en El Salvador** a dirigé quatre séminaires pendant la première année de l'implémentation du JEP, suivis de quatre séminaires complémentaires. Ceci alla plus loin que les aspirations de l'AIFJ. Mais à travers la direction créative des

coordonnateurs du JEP en El Salvador, ces séminaires ont eu lieu dans chaque région du pays tout au long de l'année 2004. L'Association a déterminé un but de former tous les juges en El Salvador dans le JEP.

En août 2004, la **juge Maria Eugenia Villasenor** et la **juge Yolanda Perez Ruiz** ont dirigé deux séminaires du JEP avec 19 participants au Guatemala. Le gouvernement du Guatemala a supporté le groupe du travail pour achever les séminaires. Les participants ont distingué les leçons prises au Guatemala, y compris la reconnaissance de l'infraction des droits humains des femmes au Guatemala au passé et le besoin des juges pour rendre l'utilité des lois existantes aussi que les instruments internationaux plus effectives dans l'ordre de protéger les droits humains au futur.

**Le Futur de la JEP:** L'AIFJ est toujours prête à explorer des moyens pour étendre la jurisprudence du programme de l'égalité jusqu'à des autres pays et régions du monde. Nos défis sont toujours d'avoir le personnel et le financement nécessaires. En septembre 2005 l'AIFJ va s'associer avec la **division de l'AIFJ de Taïwan** pour amener un séminaire introducteur sur les principes des droits humains devant le centre d'étude personnel judiciaire à Taïpei. Puisque le JEP même est toujours modérée dans n'importe quel pays, sa constitution et ses lois, l'AIFJ réagit aux opportunités de travailler dans des lieux où nous avons un groupe des membres de l'AIFJ qui sont prêts à assurer une direction locale nécessaire. **Anne Goldstein, la directrice d'éducation des droits humains de l'AIFJ**, va faciliter ce programme.

**Consultation Transfrontalière en Amérique Centrale:** En septembre 2005 en El Salvador, l'AIFJ a maintiendra une consultation transfrontalière avec des juges formés du JEP en Amérique Centrale, et des juges supplémentaires du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique. De plus en plus, les juges du JEP en Amérique Centrale ont distingué l'augmentation du nombre des procès dans leurs tribunaux concernant les problèmes de la frontière (y compris l'émigration des ouvriers, le trafic, les gangsters, l'adoption et l'enlèvement internationaux, la drogue, le déplacement économique et l'émigration) étant des problèmes critiques et développés. L'AIFJ et les associations partenaires dans la région ont distingué l'importance d'explorer ces problèmes, et le besoin de rassembler les informations, et évaluer les conditions des juges, et l'importance du rôle des tribunaux nationaux à reconnaître et renforcer les principes fondamentaux des droits humains, dedans et à travers les frontières nationales. Le but de la consultation est de discuter les moyens par lesquels la formation judiciaire, la coopération, ou autres programmes peuvent être utiles en adressant ces problèmes. Le financement de ce programme était décerné à l'AIFJ par deux fondations privées, la fondation Arca et la fondation du Service Général.

## Présentation d'Elizabeth W. Brundige, récipiendaire du prix Robert L. Bernstein de Yale University



Liz Brundige

Elizabeth W. Brundige, diplômée de la Faculté de droit de Yale University en 2003, a joint le personnel de l'AIFJ en septembre 2004. Avec le généreux soutien de la bourse Robert L. Bernstein en droits de l'homme internationaux de Yale, Liz travaille à plein temps à l'AIFJ pour une période d'un an et elle focalise ses efforts particulièrement au travail de l'organisation dans les régions du Sud et de l'Est de l'Afrique. Liz a eu l'occasion d'effectuer un séjour de quatre semaines en Zambie, au

Zimbabwe et en Afrique du Sud aux mois de novembre et de décembre 2004, au cours duquel elle a pu rencontrer plusieurs membres de l'AIFJ, assister aux premiers séminaires de JEP au Zimbabwe et en Zambie, et effectuer de la recherche pour l'organisation sur des thèmes tels le genre, le droit et l'épidémie du SIDA. Liz a joué un rôle principal dans le développement du dialogue d'apprentissage à distance qui a réuni à Washington, DC, des membres de l'AIFJ basé en Ouganda et en Tanzanie, de l'office administrative générale de l'AIFJ, ainsi que le personnel de la Banque mondiale, pour une rencontre en vidéo-conférence au sujet de la promotion de l'accès à la justice pour les femmes dans le contexte de l'épidémie du SIDA. En mars 2005, Liz a reçu le prix d'Arthur C. Helton en droit international des droits de la personne de la Société américaine de Droit international, ce qui a permis un deuxième séjour en Afrique de l'Est au mois de juillet 2005, afin de documenter l'impact des sentences dans lesquelles les juristes, préalablement formés par JEP, ont appliqué les principes des droits de la personne pour résoudre des questions et des exemples de la violence et à la discrimination sur la base du sexe.

Liz est très reconnaissante pour le chaleureux accueil qu'elle a reçu par plusieurs de nos membres lors de ses séjours en Afrique et pour l'opportunité qui lui a été offerte d'élargir son expérience professionnelle et de contribuer aux efforts de l'AIFJ pour le progrès des droits de l'homme pour les femmes et pour la population en général.

## L'AIFJ est l'hôte d'un petit déjeuner congressionnel sur l'Afrique du Sud.



Mme. Justice O'Regan avec le personnel de l'AIFJ et des stagiaires

Le 13 avril 2005, l'AIFJ ainsi que le Women's Foreign Policy Group ont collaboré avec le Women & Politics Institute de l'Université American afin d'organiser un petit déjeuner congressionnel au Congrès des États Unis pour commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud. Sous la présidence de l'Honorable Ruth Bader Ginsburg de la Cour Suprême des États Unis, les conférenciers étaient composés de Hon. Yvonne Mokgoro et Hon. Kate O'Regan, juges de la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud. L'évènement a attiré un grand public avec les discours des juges sur le thème de « L'impact de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud sur l'équité des genres ». Le personnel et les membres du conseil d'administration de l'AIFJ ont aussi eu la chance d'approfondir la discussion sur les droits de l'homme en Afrique du Sud avec le juge O'Regan au cours d'une rencontre le lendemain.

# En mémoire de notre amie et collègue : Diana Ilies Ngbokoto



Diana Ilies Ngbokoto

C'est avec un grand chagrin que l'AIFJ a annoncé le décès de notre collègue et amie **Diana Ilies Ngbokoto** le 11 mars 2005.

Diana était une jeune femme belle, intelligente et talentueuse qui a beaucoup contribué au travail de l'AIFJ. Parmi le personnel de l'AIFJ, elle était là plus longue. Diana avait commencé son travail à l'AIFJ en 1999, tout d'abord en tant que coordinatrice d'adhésion pour l'organisation, et par la suite, en tant que coordinatrice du programme de la jurisprudence de l'égalité (JEP) en Afrique et en Amérique centrale. Une linguiste talentueuse, Diana s'est portée volontaire pour apprendre l'espagnol, sa quatrième langue, lorsque l'organisation en a eu besoin. Plusieurs membres de l'AIFJ ont eu la chance de collaborer et travailler avec Diana même s'ils ne la connaissaient pas personnellement. En tant que coordinatrice de JEP, Diana s'occupait de la coordination quotidienne du programme en Afrique et en Amérique centrale avec une grande habileté organisationnelle. Toutefois, elle était surtout une collègue aimée et appréciée pour sa grande valeur.

Diana avait seulement 32 ans et était mère de quatre jeunes enfants âgés de 2 à 8 ans. Elle était une mère attentive qui a dû jongler tant avec ses responsabilités maternelles et aussi un travail à plein temps à l'AIFJ. Elle était aussi une artiste très talentueuse et créative, créant des modèles de bijoux et utilisant son engagement vers la communauté mondiale en transformant les perles qu'elle collectionnait à travers le monde en un art portable.

D'origine roumaine, Diana a fait ses études en Suisse, où elle a obtenu un diplôme universitaire en sciences économiques comprenant une majeure en gestion et la rédaction d'une thèse sur l'économie africaine. Après son arrivée aux États Unis, elle a travaillé avec diverses ONG spécialisées dans les questions de développement en Afrique. Sa formation variée lui a donc procuré une perspective unique sur les droits de la personne, le développement, et la justice.

Diana est survécue par non seulement ses quatre enfants, mais ses parents, aussi d'origines roumaines, son frère, sa belle sœur et sa nièce, originaires de Virginie.

Diana a été victime de violence conjugale, précisément ce contre quoi l'AIFJ travaille si dur pour y mettre une fin. Nous discutons tous les jours dans notre travail de questions traitant de la violence vers les femmes, laquelle est omniprésente à travers le monde. Comme chacune d'entre nous, Diana se consacrait à son travail sur JEP et avec nos membres à travers le monde dans le but d'éradiquer ce type de violence. Il est extrêmement difficile de croire que ceci a pu se passer au centre de notre organisation, cependant cet événement rend notre travail encore plus urgent et réel.

Les funérailles de Diana ont eu lieu lundi le 21 mars à l'Église orthodoxe roumaine à Alexandria, VA.

L'AIFJ a créé un fonds en mémoire de Diana. Des chèques peuvent être faits au nom de: « IAWJ- Diana Fund. » Des dons peuvent également être faits sur le site web de l'AIFJ : [www.iawj.org](http://www.iawj.org).

## L'AIFJ prend la parole au cours de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale sur la Formation judiciaire

par : Alexis Andrew, Institut judiciaire national du Canada

Au début du mois de novembre 2004, plus de 300 éducateurs juridiques de plus de 80 pays se sont rassemblés afin de partager leurs expériences, connaissances et talents quant à l'éducation judiciaire et à l'influence du rôle du contexte social cette matière importante. L'arrangement était : « Conférence canadienne : L'éducation judiciaire dans un monde de défis et de changement ». Il s'agissait de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale sur la Formation judiciaire instituée par l'Organisation internationale de la Formation judiciaire (IOJT) et par l'Institut judiciaire national du Canada (NJI). La conférence explorait en particulier deux aspects : la conception et la performance de l'éducation judiciaire, et un regard spéciale à l'apprentissage basé sur le renforcement des habiletés et sur le lien direct au contexte social.

La conférence a été ouverte par des chefs de la justice provenant de différents pays (Canada, Israël et Nigeria), lesquels ont parlé du rôle essentiel de la magistrature afin de garantir la force, la pertinence et la vigueur de la loi dans leurs pays respectifs et, plus généralement, de la primauté du droit international. D'autres sessions ont abordé les divers moyens de créer un institut d'éducation judiciaire, de développer leur curriculum, d'évaluer son efficacité et de développer l'aptitude des juges d'être de bons éducateurs. Une session en particulier a regardé le rôle de l'éducation judiciaire dans les réformes majeures de systèmes ce dont la justice incluait des différentes perspectives de pays observant présentement un développement ou une transformation au niveau judiciaire.

Un grand nombre de membres de l'Association Internationale des Femmes Juges provenant de partout à travers le monde ont assisté à cette conférence et ont profité ainsi de l'occasion pour se rencontrer et discuter ensemble. Au début de la conférence, **la division canadienne de l'AIFJ** avait un kiosque d'information à la Foire de la Connaissance, où plusieurs membres ont été salués avec chaleur par la présidente canadienne, **le juge Virginia Schuler**. La directrice exécutive de l'AIFJ, **Joan Winship**, ainsi que la directrice de l'éducation des droits de la personne de l'Association, **Anne Goldstein**, étaient présentes. Elles ont animé un atelier au Symposium sur le Contexte social au cours des deux derniers jours de la conférence. Ce symposium les a donné l'occasion d'approfondir les diverses façons pour les juges et les éducateurs judiciaires de répondre adéquatement aux dimensions sociales complexes, qui viennent des cas judiciaires qu'ils sont présentés et qui ont un impact sur les décisions et les remèdes possibles. L'équipe de l'AIFJ a présenté un atelier intitulé : « L'éducation judiciaire et l'égalité des genres : Femmes, juges et droits



Les membres internationaux de l'AIFJ à la réunion canadienne



Photo Credit: NJI

Membre de l'AIFJ et formateur de JEP, **Justice David Wangutusi** de l'Institute des Etudes Juridiques d'Ouganda (2<sup>ème</sup> de la droite) avec les autres délégués.

de l'homme », avec la participation de: **Hon. juge Eusebia Munuo** (Tanzanie), **Hon. juge Maria Eugenia Villasenor Velarde** (Guatemala) et **Hon. juge Angéla de Alberto** (El Salvador).

De plus amples informations et des papiers de conférence se retrouvent sur le site Internet suivant: [www.nji.ca/internationalforum](http://www.nji.ca/internationalforum).

## L'AIFJ commémore le Jour international de la femme et rend hommage à deux pionnières du droit international des droits de l'homme

L'Association Internationale des Femmes Juges a rendu hommage à deux exceptionnelles pionnières du droit international des droits de l'homme lors d'une réception à Washington le 10 mars 2005. L'événement, commémorant aussi le Jour international des femmes, a permis de présenter **Hon. Marzia Basel**, fondatrice et directrice de l'Association des Femmes Juges Afghanes, et **Hon. Zakia Hakki**, la première femme juge en Irak, qui se consacre actuellement à reconstruire le système judiciaire sous la nouvelle Constitution irakienne et qui est membre de vote du comité chargé de la rédaction constitutionnelle.

La réception s'est déroulée dans les bureaux à Washington DC de la firme de Pepper Hamilton LLP, laquelle était l'hôte de l'événement.

Le juge Marzia Basel a fondé l'Association des Femmes Juges Afghanes en 2002. Elle a été juge au Tribunal de la Sécurité publique avant et après le régime du taliban. Pendant la transition, le juge Basel a participé à un groupe spécial de la Commission de *Loya Jirga* (2002) et a apporté son soutien à diverses agences onusiennes et organisations internationales. Elle est une excellente porte-parole pour les femmes et les droits de l'homme en Afghanistan.

Le juge Zakia Hakki est une Kurde (Faylee) de Bagdad. Elle est une recommandeur des droits de l'homme et de l'égalité des femmes, elle a aussi été participé activement à la résistance contre Saddam. En 2003, le juge Hakki a été nommée conseillère au Ministère de la Justice par le Conseil pour le Conseil irakien pour la Reconstruction et le Développement et a participé à la re-conceptualisation du système judiciaire et politique de son pays. Elle a fait la promotion d'un gouvernement décentralisé et d'un système judiciaire indépendant afin de mieux garantir les droits de l'homme et des minorités.

« Ces juges ont apporté des contributions majeures au domaine des droits de l'homme et des droits des femmes en Afghanistan et en Irak », a affirmé **Donald H. Green**, conseiller à la firme Pepper Hamilton et membre du conseil d'administration de l'AIFJ. « Leur engagement à améliorer la vie de leur entourage est réellement inspirante. »

L'AIFJ remercie Pepper Hamilton pour avoir accueilli l'évènement. Pepper Hamilton LLP, ([www.pepperlaw.com](http://www.pepperlaw.com)) est un cabinet d'avocats de plusieurs pratiques composé de 400 avocats localisés dans six différents États américains et dans la capitale. Les services offerts par la firme se concentrent sur les affaires légales commerciales, litigieuses et régulatrices pour des entreprises importantes, des entités gouvernementales, des organisations à but non lucratif et des individus dans l'ensemble du pays et à travers le monde. Le cabinet a été fondé en 1890.



Donald H. Green avec Hon. Zakia Hakki, Hon. Marzia Basel, et Joan D. Winship, la Directrice exécutive de l'AIFJ.

## L'AIFJ répand le mot de son travail et de ses programmes

### Portugal

La directrice de l'éducation des droits de la personne à l'AIFJ, **Anne Goldstein**, a prononcé le discours d'ouverture du Séminaire international sur les droits humains des femmes à l'Association Portugaise des Femmes Juristes le 17 novembre dernier. Son discours traitait de l'usage du droit international dans les tribunaux nationaux, en décrivant en particulier des décisions prises par des juges d'Afrique de l'Est basées sur CEDAW et sur d'autres conventions internationales.

Ce séminaire de trois jours à Lisbonne, marquant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de CEDAW, a rassemblé des juges, avocats et étudiants du droit portugais avec Regina Tavares da Silva, membre du Comité portugais de CEDAW, et avec divers experts internationaux sur des droits internationaux et les droits des femmes. **Teresa Fesa Feria**, juge à la Cour d'Appel et présidente de la PAWJ, a été l'instigatrice et l'hôte de la conférence.

### Les Amériques

Joan Winship et Anne Goldstein ont participé à la célébration de la Semaine du Genre (8-11 mars 2005) à la Banque inter-américaine de Développement. Le 11 mars, elles ont parlé du programme JEP dans les Amériques. Elles ont partagé la parole avec madame le procureur Julissa Mantilla du Pérou. Cette dernière a décrit son travail sur l'intégration de la genre dans la prise de décision de la Commission péruvienne sur la Vérité et la Réconciliation.



Mauricio Berdtrand-Flores de l'Unité de la Femme dans le développement de la BIAD avec Anne Goldstein et Joan Winship.

Les 19 et 20 avril 2005, Anne Goldstein a participé d'un groupe spécial de travail qui a réuni une vingtaine d'experts invités par la Rapporteuse Spéciale des femmes à la Commission inter-américaine des Droits de l'Homme basée à Washington, DC. La réunion cherchait à identifier les obstacles auxquels les femmes sont confrontés pour l'accès à la justice dans les Amériques. L'exposé de Anne

Goldstein traitait principalement des obstacles identifiés à travers du programme JEP en Amérique latine.

## Des membres de l'AIFJ appelés à servir à la Cour spéciale pour le Sierra Leone

**Sierra Leone** – La Secrétaire général des Nations Unies a assigné deux membres de l'AIFJ à la Cour spéciale pour le Sierra Leone. Les juges **Julia Sebutinde d'Ouganda** et **Teresa Doherty** de l'Irlande du Nord et de Guinée Papouasie, sont les premières femmes à être élues dans les chambres de tribunal de la Cour spéciale; le juge autrichien **Renate Winter** servait déjà à la Cour d'Appel. Le juge Doherty a déclaré : « Nous sommes fiers que l'ONU ait inclus des femmes dans ce tribunal international, qui est le plus récent établi en date. La formation et l'expérience que nous avons reçues sous les auspices du Programme de la Jurisprudence de l'Égalité (JEP) constitueront un atout appréciable dans la promotion de l'égalité des genres à la Cour spéciale. »



# Nouvelles Mondiales

♦ **Afghanistan** – L'AIFJ félicite **Marzia Basel**, membre de l'Association, qui a terminé ses études à la Faculté de droit de George Washington Law School le 22 mai 2005, obtenant le diplôme international LL.M.



Une délégation de 6 juges afghans a visité les bureaux de l'AIFJ le 4 février 2005. Parmi la délégation étaient 2 membres de IAWJ, Hon. Hamida Panjshiri et Hon. Huma.

♦ **Argentine** – **Dra. Gladys Alvarez**, juge et professeur de droit à la retraite, a reçu un doctorat honorifique en droit de la Faculté de droit de l'Université de Windsor au Canada le 10 juin 2005. Dra. Alvarez est co-fondatrice de la Fondation Libra et a contribué à l'introduction d'une résolution alternative aux litiges (ADR) dans les tribunaux de l'Argentine et de beaucoup d'autres pays latino-américains. Elle a été encensée pour son travail et ses oeuvres et aussi pour avoir identifié et remédié avec la médiation les facteurs qui restreignent l'accès à la justice.



Hon. Gladys Alvarez

Dans son discours, Dra. Alvarez a souligné le fait que l'accès à la justice constitue un droit humain fondamental et que l'ADR tient la clé de cet accès. Elle a déclaré que l'ADR est « ce que les gens décident pour eux mêmes (...) parce que nous sommes tous très capables de décider nos besoins et de nos intérêts. » Dra. Alvarez a signalé que les parties possédant le pouvoir de résoudre d'eux-mêmes leurs conflits propres reflètent une société démocratique et juste.



Hon. Susanna Medina de Rizzo a été nommé au Cour de cassation de Entre Rios.



Les officiers de l'AFJB accueillent Joan Winship

♦ **Bangladesh** – En juin 2005, l'Association des Femmes Juges du Bangladesh a accueilli la directrice exécutive de l'AIFJ, Joan Winship, à la maison de la fondatrice de la BWJA et secrétaire/trésorière de l'AIFJ, **Hon. Nazum Ara Sultana**. Mme Winship a également pris la parole pendant la première rencontre conjointe de la BWJA et de l'Association Nationale des Femmes Avocates du Bangladesh. La réunion de ces deux associations a permis un dialogue approfondi sur les moyens de rendre les tribunaux plus accessibles aux femmes.

♦ **Brésil** – Le 5 août 2004, plus de 400 personnes provenant de 175 des Etats parties à la Convention de l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDAW) ont élu 11 experts comme nouveaux membres du Comité de CEDAW, dont la responsabilité est de surveiller la mise en oeuvre et la conformité des États à la Convention. **Hon. Sylvia Pimentel** a été élue au Comité. Ce succès a renforcé sa détermination à continuer la lutte contre la discrimination aux femmes et pour la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation féminine. Elle a commencé son mandat le 1 janvier 2005. Treize ONG brésiliennes avaient suggéré sa candidature qui a poussé le gouvernement brésilien à sa nomination comme candidate nationale. Des lettres de recommandation de sa candidature avaient été présentées par le ministre Nilcéa Freire, chef du Secrétariat spécial de politiques pour les femmes, ainsi que par l'AIFJ.



Hon. Rosalie Abella



Hon. Louise Charron

♦ **Canada** – La Division canadienne de l'AIFJ a annoncé la nomination de 2 nouvelles femmes juges à la Cour Suprême du Canada, qui consiste donc maintenant de 4 femmes et 5 hommes. **Les juges Louise Charron et Rosalie Abella** étaient toutes les deux membres de la Cour d'Appel de l'Ontario avant de leur nomination en octobre 2004.

Au mois d'avril 2005, la CCIAWJ a organisé une conférence intitulée «Juger par-delà les frontières: Les juges canadiens et le droit international». Des membres de l'AIFJ et de la CCIAWJ y étaient présents. La conférence a exploré le rôle du droit international dans les tribunaux canadiens, les différentes méthodes de travail des juges canadiens dans le milieu international et les diverses manières pour les juges canadiens de contribuer à renforcer la primauté du droit au niveau mondial.

♦ **Chine** – En novembre 2004, la présidente de l'Association des Femmes Juges de Chine, **le juge Wang Xiuhong**, a été élue juge à la Cour Suprême, comme justice grande, par le juge en chef Xiao Yang. Elle est la seule femme sur la Cour Suprême en Chine.



♦ **La République démocratique de Congo** - **Hon. Mutombo Mutombo Kiese** a rendu visite au personnel de l'AIFJ et aux stagiaires en avril 2005 à Washington.

♦ **Guyana** – **Hon. Désirée P. Bernard** a obtenu une position de juge à la Cour de Justice caribéenne nouvellement inaugurée. Cette instance devient donc la Cour d'Appel finale pour tous les pays des Caraïbes. Elle s'agit de la seule femme parmi les 6 membres du tribunal.

♦ **Japon** – L'Association des Femmes Juges du Japon a accueilli Joan Winship au cours d'une visite à Tokyo en octobre 2004. Ancienne juge à la Cour Suprême maintenant à la retraite et fondatrice de la JAWJ, **Hon. Aiko Noda**, a organisé pour l'occasion une réception de la JAWJ et d'autres rencontres au tribunal.



Les membres japonais en octobre 2004

## RAPPEL DE COTISATION:

À partir de 2005, la cotisation des associations partenaires a augmenté à US\$10 par membre. La cotisation des membres individuels demeure à US\$15. Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur le site web de l'AIFJ, [www.iawj.org](http://www.iawj.org).

# Nouvelles Mondiales



♦ **Italie** – En 2004, l' **Associazione Donne Magistro Italiane** (ADMI) a tenu à Rome une conférence sur le système judiciaire italien et traitant en particulier des réformes proposées par le gouvernement et incluant une réunion sur la réforme du système de justice juvénile. L'ADMI prépare une conférence qui regard aux problématiques environnementales, ainsi qu'une autre concernant les juges administratifs. L'ADMI édite également son propre journal *Giudicedonna*. De plus, l'ADMI a tristement dû annoncer la mort de **Teresa Massa**, membre et ancienne présidente de l'Association.



Hon. Leslie Alden avec Angiolina Fusco Perrella.

Vice-présidente de l'AIFJ, **Hon. Leslie Alden**, est allée au symposium intitulé: «Le monde des femmes: Les femmes du Monde», qui a eu lieu en Italie en 2004. Le symposium, organisé par le ministre de l'Égalité, incluait Angiolina Fusco Perrella, présidente du Parlement régional de Molise, qui a abordé la condition actuelle des femmes dans de la société italienne, leur accès à la justice et leur traitement égalitaire aux tribunaux, ainsi que leur parité parmi l'ensemble des dirigeants du pays. Le juge Alden a discuté de l'importance de la participation des femmes dans le système judiciaire afin de parvenir à une réelle égalité. Sona Khan, une avocate indienne, a parlé des droits des femmes musulmanes.



Hon. Joyce Aluoch

♦ **Kenya** – Le 23 février 2005, **Hon. Joyce Aluoch** a reconquis sa position au sein du Comité des Nations unies sur les Droits de l'Enfant (CRC), composé de 9 sièges, après une course électorale compétitive et contestée. Ayant servi au cours des deux années précédentes comme vice-présidente du Comité, elle a été élue pendant le premier tour de vote. Les autres candidats élus provenaient de divers pays: Qatar, Norvège, Bangladesh, Suisse, République de Corée, Canada, Serbie et Monténégro, et Ouganda.

♦ **Malaisie** – Le juge Dato Siti Norma Yaakob a été nommée juge en chef de la Malaisie, la première femme d'occuper cette position. Elle occupait auparavant le poste de juge à la Cour fédérale et allait bientôt prendre sa retraite avant qu'elle a reçu cette nomination.

♦ **Le Nord de Chypre – Le Juge de la Cour Suprême Gonul Eronen** a rendu visité Kula Lamb Our à l'invitation du Barreau Malaisien du comité du Conseil des droits de l'homme et l'ONG des femmes. Elle a présenté deux exemplaires, une sur «Les Femmes, l'islam et le Rôle de la Loi dans un état illégal: le cas du Nord de Chypre». Et un autre sur son expérience étant une femme juge musulmane. Elle a parlé de l'AIFJ et de ses activités et a invité les participants à rejoindre l'AIFJ. Toute sa présentation se trouve sur l'Internet à [www.iawj.org](http://www.iawj.org).



Hon. Gonul Eronen parlant à la conférence en Malaisie

♦ **Philippines** – L' **Association des Femmes Juges philippines** a organisé son 10<sup>ème</sup> Conférence Nationale et réunion générale à Manila le 4 mars 2005. Le sujet était «Femmes Magistrats: Incitations pour des reformes judiciaires.» Hilario G. David, Jr., chef de justice de la Cour Suprême des Philippines y assisté. Actuellement il y a 5 femmes sur la Cour Suprême des Philippines, **les Juges Consuelo Ynares-Santiago, Angelina Sandoval- Gutierrez, Ma. Alicia Austria- Martinez, Conchita Carpio Morales, et Minita V. Chico- Nazario**, présidente de la PWJA.

♦ **Portugal** – Un membre du comité portugais des droits de l'homme, l' **Association Portugaise des Femmes Juristes** a accueilli un séminaire sur: les droits humains des femmes sous la loi internationale, en novembre 2004. La PAWJ a rassemblé un grand nombre de femmes juristes d'autour du monde pour marquer le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la convention de CEDAW. Des délégués ont discuté les nouveaux développements de la loi internationale comme le statut de la ICC, le protocole facultatif de la convention économique internationale, et des droits sociaux et culturels. La Directrice de l'Education des droits de l'homme de l'AIFJ, Anne T. Goldstein, était invitée à débiter officiellement le séminaire.



Hon. Sookyoon Lee de Corée du sud a rendu visite au personnel de l'AIFJ et aux stagiaires le 6 juin 2005.

♦ **Sud de Corée** – Les membres de l'AIFJ au Sud de Corée ont été surtout une communauté formé sur l'Internet. En juin 2005, 28 Juges Seniors se sont rencontrés personnellement pour organiser des futures activités d'une association bien chargée.

♦ **Sri- Lanka** – **Hon. Shranne Tilakawardane** a fait son discours principal dans un Forum Judiciaire de l'Asie – Pacifique à Népal le 21 juin. Le thème était: «Le Rôle des Juges et des procureurs publics dans la promotion de la justice du Genre.» Elle a aussi dirigé une session explorant des mythes et des stéréotypes. En outre, avec le support de la Banque Mondiale, elle organisera un programme pour les juges de Sri Lanka qui se concentrera sur la responsabilité judiciaire vis à vis les problèmes de l'Égalité et du Genre.



Une photo de groupe des juges Chinoises qui visite leurs homologues taiwanaises.

♦ **La Division de Taiwan – La Chapitre l'AIFJ en Taiwan** a organisé un tour avec l'Association de « l'Echange des Etudes à travers les Détroits » et ils ont invité le bureau des relations publiques de leurs équivalents chinois pour une visite en Septembre 2004. Les membres de la chapitre de Taiwan ont accueilli le groupe, dirigé par l'Hon. Wang Xiuhung, la présidente de l'Association chinoise des Femmes Juges. Les femmes ont partagé les expériences du travail et de la vie. Pendant le séjour qui a malheureusement duré qu'une semaine, les invités ont visité la Cour Suprême, la Cour Publique de Taipei, la Cour Publique de Taiwan, et le bureau du procureur public de Taipei.

**Counterbalance International** est publiée en Anglais, Espagnol et en Français.

Les anciens journals se trouvent au [www.iawj.org](http://www.iawj.org).

**Production:** H. Thuan Do

**Abonnement par individu:** 15 dollars par an

**Collaborateurs:** E. Brundige, L. Horvitz, A. Lynes, J. Mathews, A. Pacht, J. Winship

Des articles sur le rapport des Informations Mondiales et des points de repères seront reçus avec grand plaisir et devront être soumis au bureau général de l'AIFJ.



## Nouvelles Mondiales

# Hon. Pillay parle des innovations de la ICC



La Dame Butler-Sloss et la Présidente de l'UKAWJ Brenda Hale (au centre) tissent un réseau de relation à la réunion annuelle de l'UKAWJ.

◆ Le Royaume – Uni – L'UKAWJ a sa 2<sup>ème</sup> conférence annuelle à Birmingham le 18-17 avril 2005. Cinq membres du conseil d'administration de l'AIFJ ont assisté et ont partagé le jour avec leurs collègues anglaises. La session au matin s'est concentrée sur des femmes dans le système criminel de la justice. Les orateurs, Vera Baird QC MP, et récemment la tête de la commission sur des femmes dans le système criminel de la justice; Martin Waskic un professeur de loi à l'université de Keele, qui préside sur un panneau consultative; et Anne Owers, l'inspecteur en chef des prisons ont parlé au sujet du traitement des femmes dans ce système. L'après-midi s'est concentré cependant sur des occasions internationales pour des juges avec les présentations sur le travail effectué en Afghanistan par Hon. Mary Davis qui était juge criminel à New York et aussi bien que celui de Hon. Bernie Kelly, un membre de l'UKAWJ et d'une manière plus importante la représentante de l'UKAWJ à la conférence tenue en Ouganda. La conférence a fini avec des pensées du patron Elizabeth Butler-Sloss de l'UKAWJ, qui va bientôt prendre sa retraite, à la fin de cette année, de la présidence de la Division de la Famille, après 35 ans en tant que juge dans le système judiciaire en travaillant avec des familles.

### Résumé de la réunion du Conseil d'Administration de l'AIFJ

Dix membres du Conseil Exécutif et du bureau des directeurs se sont réunis le 18-19 avril 2005, à Londres pour leur réunion annuelle, cette réunion a eu le plus grand nombre de membres présent pour un qui se fait pendant l'arrêt du travail annuel. La discussion s'est concentrée sur le travail et les affaires de l'AIFJ. Les décisions prises par le bureau comprenaient:

- ◆ Révisions et modifications des lois internes de l'AIFJ adoptées en 2002 pour qu'elles reflètent le travail quotidien de l'AIFJ;
- ◆ La conférence biennale de l'AIFJ: 1) Le choix des lieux des prochaines conférences doit considérer autant que possible toutes les aspects positifs d'un lieu et toutes des difficultés qui peuvent être prévues, avec l'intention que tous les membres pourrons y aller; 2) Le lieu et la coordination des futures conférences doivent être séparées de la présidence d'une façon à ce que la conférence et son lieu ne seront pas attachés au président actuel et lui permettant ainsi à avoir une flexibilité en choisissant des lieux pour des conférences et lui accordant d'une occasion pour se concentrer sur la plus large programmation de l'AIFJ; et
- ◆ Une approbation enthousiaste des directives développées soulignant les responsabilités des liaisons internationaux de l'AIFJ et aussi la demande pour une liste d'autres responsabilités pour les officiers et les membres du Conseil.

Le Conseil d'administration a voté pour des résolutions officielles :

- ◆ Nomination de l'Hon. Shireen Fisher représentante de l'AIFJ à la conférence de Hague sur la loi internationale de la privauté familiale;
- ◆ Demandant au directeur exécutif d'avertir toute les associations qui n'ont pas payé sa cotisation depuis 2 ans qu'elles doivent agir selon leurs intentions dans l'intervalle de 60 jours ou bien elles seront supprimées de la liste;
- ◆ Demandant que le comité de la loi interne étudie et fait un rapport sur la demande de la MAGED (Italie) de devenir un membre de l'AIFJ;
- ◆ Demandant de la Présidence une comité de remise des prix de considérer une critère pour une 2ème distinction honorifique des droits humains; et
- ◆ Demandant au directeur exécutif de préparer un mémorial approprié à Diana Ngbokoto.

Les membres de l'AIFJ peuvent être fiers du dévouement et des efforts des officiers actuels et du conseil d'administration. Depuis que l'AIFJ n'a pas de financement pour prendre en charge les frais de la participation aux réunions du conseil, des spéciaux remerciements pour tous ceux qui ont été capables de financer leur assistance aux conférences. C'est un défi continu pour l'AIFJ, mais nous sommes heureux qu'il y ait eu des représentations de chaque région de l'AIFJ à la réunion de 2005.

L'AIFJ et la société américaine de la loi internationale ont fièrement accueilli un discours de l'Hon. Navenethem Pillay, un ancien membre de la Cour Judiciaire Internationale et un ancien président du tribunal criminel international du Rwanda à Arusha. Elle a parlé au quartier général de l'ASIL le 11 mai où juge Pillay a présenté son vu sur les aspects uniques de la Loi Romaine et a parlé de ses réussites depuis sa fondation en 2002.



Mme Justice Pillay est joint par les membres de l'AIFJ, A. Pacht (à la gauche) et L. Alden (à la droite).

Parmi les innovations remarquables de l'ICC, une commande officielle exigeant la participation des femmes à tous les aspects du travail de la Cour, à la magistrature, au bureau du procureur, et à travers son appareil administratif. Juge Pillay a souligné que les principes de la représentation femelle et de l'expertise du genre n'étaient jamais incorporés explicitement dans aucun traité international jusqu'à leur apparition dans le texte de la loi romaine établissant l'ICC. Ainsi, l'article 36 du texte spécifie qu'en élisant les juges, les parties de l'Etat devront prendre en considération le besoin d'une représentation équitable des femmes et des hommes, et le besoin d'inclure des juges ayant une expertise juridique au sujet de la violence contre les femmes et les enfants. En conséquence, sept sur dix huit juges élus par l'Assemblée des parties de l'Etat sont des femmes, qui comblent les conditions légales et ont des compétences requises et qualifiées.

Encore plus, le juge Pillay a signalé que le texte de l'état Romaine désigne particulièrement les conduites criminelles comme le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution exigée, la grossesse forcée, la stérilisation exigée et autres aspects graves de la violence sexuelle comme les infractions de la Convention de Genève, les crimes contre l'humanité, et dans certains cas, la génocide.

En plus, elle a exposé des procédures qui se présentent dans le texte de l'état et qui demandent l'assistance de la cour pour donner le soutien approprié pour protéger la sécurité, le bien-être physiquement et psychologiquement, la dignité, et la vie privée des victimes et des témoins. La Cour est autorisée aussi à ordonner des réparations, y compris la restitution, la compensation et la réhabilitation des victimes à travers une caisse confiée et établie dans ce but.

Revenant au principe de la « Complémentarité », un mesure qui n'est pas présent dans la critère trouvé dans les textes de la loi qui ont créé la ICTR et la ICTY, Juge Pillay a expliqué que le texte de la loi Romaine exprime clairement que chaque état est obligé d'exercer sa juridiction judiciaire sur ceux qui sont responsables des crimes internationaux. La Cour agira seulement quand les états ne sont pas disposés ou ne peuvent pas chercher les transgresseurs à la justice.

# Nos Jalons

Par: Jane Mathews, présidente de l'AIFJ

Ça fait un an que je suis présidente de l'AIFJ. Beaucoup de choses se sont achevées grâce aux efforts soutenus de Joan Winship et son équipe. La tragédie s'est aussi intervenue. La mort de Diana Ngbokoto a choqué tous ceux qui l'ont connu. C'était particulièrement difficile au personnel de l'AIFJ, tous ceux qu'ont travaillé et avaient une relation personnelle avec elle. Et comme Joan a dit d'une façon émouvante, cet événement nous montre dans manière dramatique, l'impact catastrophique de la violence domestique. Et ceci au centre d'une organisation qui a, pour un des buts principaux, l'élimination de ce type d'inégalité qui mène à la violence domestique.

Cette année, en janvier, Joan Winship, Arline Pacht et moi avons le privilège de joindre nos sœurs de la chapitre de Taiwan de l'AIFJ à la célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de leur fondation. La chapitre de Taiwan était toujours très active en supportant l'AIFJ, et c'était excitant de voir que ses membres sont si actifs et énergiques dans leurs projets internes qu'ils le sont à l'extérieur.

En Avril, nous avons organisé notre réunion annuelle des directeurs exécutifs et internationaux à Londres. La réunion a duré deux jours et beaucoup de gens y ont assisté. Nous avons réussi à accomplir beaucoup de travail. Les décisions prises pendant cette réunion vont faciliter et améliorer l'efficacité de l'AIFJ au fur et à mesure qu'elle continue à agrandir et à développer ses activités.

L'AIFJ est une organisation en marche et son potentiel est vaste. Exploiter ce potentiel est probablement le plus grand défi qui affronte l'organisation actuellement. C'est une tâche que Joan et son équipe sont entrain de traiter avec verve et imagination. J'aime bien les remercier tous pour leur dévouement et leur engagement aux buts de l'AIFJ.

Nous aussi, les membres de l'AIFJ, avons un rôle principal à jouer dans ce procès. C'est notre force collective étant des femmes juges qui donne à l'organisation son statut unique.

Comment nous, individus ou groupes, pouvons aider à avancer les causes de l'AIFJ, sera un des thèmes à discuter dans notre 8<sup>ème</sup> conférence biennale à Sydney, Australie, entre 3-7 Mai 2006 qui aura le thème de l'indépendance de la magistrature- un sujet d'importance actuelle, donné des divers menaces très sérieuses de l'indépendance qui existent dans plusieurs juridictions.

L'organisation de la conférence est en route, et vous en entendez parler bientôt. Elle promet d'être très passionnante. Sydney est une large ville, dynamique et belle, et le temps à cette époque sera clair et doux. Il y aura beaucoup de tours disponibles avant et après la conférence. Pour plusieurs c'est un long trajet à faire, mais je crois que je peux promettre que ça sera un voyage que vous ne regretterez pas. J'attends avec impatience à vous recevoir à Sydney l'année prochaine.



# Nos Archives

Par: Joan D. Winship, directrice exécutive de l'AIFJ



Cette édition du « Counterbalance International » apporte des informations sur l'énergie passionnante de l'AIFJ. Nous sommes heureux de partager avec vous la naissance des nouvelles associations, l'agrandissement de nos adhérents individuels, et l'introduction et la continuation des nouveaux programmes innovateurs. Nous avons ces nouvelles et c'est vous, les membres de l'AIFJ, qui sont actifs à bien des égards et vous partagez votre travail et vos activités avec nous au quartier

général de l'AIFJ.

Comme vous le savez, nous avons perdu notre chère collègue, Diana Ngbokoto. Nous sentons sa perte chaque jour. Mais l'AIFJ est heureuse d'avoir une excellente équipe douée qui continue son énorme dévouement et engagement à sa mission et à son travail. Nous ne pouvions pas faire notre travail sans le support, pas seulement celui de notre équipe permanente, mais aussi celui des jeunes femmes qui nous ont joint temporairement pendant cette année, notre faculté de droit et nos stagiaires. Ils apportent un support que nous ne pouvions pas avoir autrement. En réciprocité, ils ont profité de leur travail avec une ONG internationale dévouée au progrès des droits humains ; ils sont arrivés à se réunir et à travailler avec plusieurs de nos membres, dont chacun est entrain de contribuer dans le développement des droits des femmes et dans le rôle de la loi dans le monde ; et ils apprennent au sujet de la loi internationale et les droits des femmes.

L'année dernière, j'ai rendu visite un nombre de nos associations et de nos membres chacun dans leurs pays- Bangladesh, Canada, Italie, Japon, Jordanie, Taiwan, UK et USA. J'ai le privilège de rencontrer et parler à un plus grand groupe des membres de la possibilité de venir assister à nos conférences biennales. Puisque nos membres deviennent de plus en plus mobiles, nous sommes aussi capables de vous lier avec des autres membres de l'AIFJ durant vos voyages autour du monde. En plus, nous sommes maintenant ravis parce qu'un grand nombre de membres vient nous rencontrer pendant sa visite à Washington. Nous avons le plaisir de vous accueillir dans nos bureaux et d'inviter des autres de la région à votre rencontre et d'avoir l'occasion de plus savoir à propos de votre travail. Nous vous encouragerons à nous informer quand vous voyagez professionnellement ou personnellement, de façon à ce que vous pourriez profiter du formidable réseau internationale de l'AIFJ.

L'AIFJ s'étend jusqu'aux nouvelles régions du monde. Nous sommes particulièrement heureux parce que nous avons des nouveaux membres en Moyen- Orient, en Irak, en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Tunisie. Nous anticipons à implanter notre collaboration avec les femmes juges jordaniennes et nous espérons pouvoir les aider à former une nouvelle division cette année. Nous communiquons avec les femmes juges iraqiennes en ce moment décisif de leur pays, et nous cherchons des moyens pour supporter leurs efforts à protéger les droits des femmes chez eux.

Comme la plupart des ONG, l'AIFJ continue à affronter des défis quotidiennement pour trouver le soutien financier pour notre travail et la programmation. Nous remercions tous ceux parmi vous qui ont soumis leurs cotisations cette année et un spécial remerciement à ceux qui ont fait des contributions supplémentaires à l'AIFJ. Nous ne pouvions pas le faire sans vous ! Et c'est le travail de nos membres, votre énergie et vos idées qui ont attiré les regards des autres amis et donateurs à nos programmes.

La présidente de l'AIFJ, Hon. Jane Mathews, et son comité travaillent durement pour organiser une excellente conférence éducative pour l'AIFJ en Mai 2006.



Le conseil d'administration de l'AIFJ rencontre avec Mme Justice Brenda Hale, le président de l'UKAWJ, à la Chambre des Lords.



# POINTS DE REPÈRES



**Kenya: J.A.O. v. traiteurs des affaires domestiques Sa. Et Al. Affaire civil N°38 de l'année 2005, La Cour Suprême de Kenya en Nairobi, Septembre 2004.** La demanderesse J.A.O. intentait un procès contre son ancien employeur, soutenant que la compagnie l'a résilié de son emploi illégalement en se basant sur son statut de la HIV, en enfreignant son droit constitutionnel d'être libre de discrimination. Elle a aussi intenté un procès contre son docteur et l'hôpital, elle a réclamé qu'ils ont enfreint ses droits constitutionnels d'une vie privée et confidentielle en faisant le test de dépistage de la HIV sans son accord et en révélant le statut de la HIV à son employeur. En plus, la demanderesse réclamait que le docteur accusé a fait une brèche dans ses fonctions professionnelles et officielles pour la consoler et lui révéler son statut de la HIV. Les défendeurs ont intenté une assignation à comparaître demandant à la cour de rejeter la plainte parce qu'elle a échoué à révéler une cause raisonnable pour agir. Juge M.G. Mugo a soutenu que la plainte expose une cause d'action qui était raisonnable vue sous l'angle de « la nature de la cause, et l'universalité épidémique de la HIV/AIDS, et le développement de la jurisprudence des droits humains avec les tentatives continues d'accorder des conventions s'harmonisant avec la loi intérieure. » Par conséquent, Juge Mugo a rejeté l'assignation à comparaître, aux dépens du défendeur.

**Kenya: Okeyo v. Ogwayi, procès civil N°66 de l'année 2001, République de Kenya, Cour suprême du magistrat résidentiel à Homa Bay, Juin 13, 2002.** Après la mort de son ex- mari, la demanderesse Janet Atieno Okeyo a demandé une injonction permanente contre son beau-père Jacob Ogwayi, l'empêchant de l'obliger à retourner à sa maison conjugale avec ses deux enfants. Okeyo et son mari défunt, Jones, le fils du défendeur, se sont séparés un an avant sa mort. Plusieurs années après la mort de Jones, son père a fait qu'Okeyo soit arrêtée en raison du fait qu'il avait donné à Okeyo sa part de l'héritage, elle était sa belle- fille et devait vivre avec ses fils à la maison conjugale de Jones. Le Magistrat Supérieur Résident J. A Wangala a soutenu qu'obligeant Okeyo à retourner à la maison conjugale transgresse les droits légaux de ses libres relations et mouvements. Toute loi coutumière demandant son retour était répugnante à la loi écrite, et selon la loi judiciaire, sec. 3(2), la loi écrite prévaut. Le Magistrat Supérieur Résident a trouvé en plus que l'âge des enfants et le fait qu'ils vivaient avec leur mère imposent qu'ils restent sous le garde de leur mère. La cour a défendu le défendeur d'intervenir dans la vie de la demanderesse et de la forcer à retourner à la maison conjugale.

**Tanzanie : Chilla v. Chilla, Appel civil N°188 de l'année 2000, Cour Suprême de Tanzanie à Dar Es Salam, Janvier 6, 2004.** Ivona Chilla, la sœur du défunt, a intenté un procès s'opposant à la nomination de Demetria Chilla, l'épouse du défunt, comme administratrice de l'héritage du défunt. Le juge N. Kimaro a soutenu que la cour magistrale a correctement nommé la défenderesse, qui est la mère du fils du défunt, pour être l'administratrice de la fortune en faveur des biens du principe de l'enfant incarné dans la convention des droits de l'enfant (CRC). En plus, Juge Kimaro a expliqué que l'argument de la demanderesse que la défenderesse n'a pas le droit d'être l'administratrice parce qu'elle n'était pas choisie pour cela par le clan de son mari et la magistrature gratuite découvrant que les fils seulement peuvent hériter s'opposaient aux clauses de l'égalité des Articles 13, 19 et 26 de la Constitution Tanzanienne et Articles 2 et 16 de la Convention de l'Élimination de toutes sortes de discrimination contre les femmes (CEDAW).

**Tanzanie: Juma v. Kilefule, Appel Civil N°247 de l'année 2001, Cour Suprême de Tanzanie à Dar Es Salam, Janvier 6, 2004.** Le mari le demandeur a fait appel au jugement de la Cour que la cause de la dissolution de leur mariage était ses sévices exercés sur sa femme la défenderesse. Juge N. Kimaro a rejeté la caractérisation de la dispute que le demandeur trouve que c'est une dispute conjugale normale et a soutenu la décision prise par la Cour. Elle a expliqué que la violence domestique enfreint le droit à l'égalité et à une vie en vertu des Articles 12(1) et 14 de la Constitution Tanzanienne, ainsi que la déclaration universelle des droits humains (UDHR) qui est incarnée dans la Constitution et qui prohibe la cruauté, l'inhumanité, et dégrade le maltraitement et la punition. Aussi, la Cour a soutenu la division faite par la Cour du procès de la propriété conjugale des parties, qui suivait le principe de l'égalité de protection selon la loi indiquée par l'Article 13(1) de la constitution Tanzanienne.

**Tanzanie: Marandu v. Marandu, Affaire Civil N°33 de l'année 2003, Cour district de Moshé à Mashi, Octobre 10, 2003.** Cette Affaire concernait une dispute entre la mère et des autres parents du défunt et sa femme sur qui a le droit de l'enterrer. Le magistrat Résident Kitusi a donné le droit de l'enterrement à sa femme, soutenant que la preuve montre que le défunt a dit à sa femme et ses enfants qu'il voulait être enterré à la place de sa maison conjugale et qu'il était un chrétien pieux et qu'il n'est plus tenu par la loi coutumière qui exigeait que le fils aîné soit enterré dans la terre ancestrale. En refusant le raisonnement de la cause Guinéenne de 1986, le magistrat résident expliquait que la notion que « la femme doit attendre les hommes pour décider quoi faire avec le corps de son mari » était valable il y a quelques années... Les lois de ce pays ont changé et la femme n'attend plus, Il a ajouté que les lois coutumières qui font la distinction entre les hommes et les femmes enfreignent les principes de l'égalité du genre et la dignité humaine protégées par la contribution de la loi internationale ratifié par la Tanzanie.

**Tanzanie : Mtefu v. Mtefu, Appel Civil N° 214 de l'année 2000, Cour Suprême de Tanzanie à Dar Es Salam, Janvier 20, 2003.** Le mari, le demandeur, exposait que le jugement de la Cour a fait une erreur en accordant aux parties un divorce à cause de son adultère et sa cruauté et en ordonnant l'égalité de la division des propriétés conjugales. Juge N. Kimaro a soutenu la division du jugement de la Cour. Elle a refusé l'argument du demandeur que la défenderesse était d'accord avec l'affaire d'adultère et a trouvé que le demandeur était cruel dans son adultère et dans son arrestation et détention de sa femme quand elle a protesté contre l'affaire. Juge Kimaro a aussi refusé l'argument du demandeur que les travaux ménagers de la défenderesse étaient une pure obligation conjugale qui n'ont pas contribué aux biens conjugaux, expliquant que ce genre d'argument est « une réflexion de la violence et de la discrimination que la femme a vécu dans la société pour des années » et que les sévices domestiques exigent une reconnaissance et une compensation. Donc, elle a soutenu que le jugement de la Cour d'une égalité de division des propriétés était correct et régulier avec les clauses de l'égalité de la Constitution Tanzanienne, la UDHR et la CEDAW.

*L'Association Nationale des Femmes Juges des États  
Unis invite les membres de la IAWJ à sa 27<sup>e</sup>  
Conférence Houston, Texas du 19 au 23 octobre 2005.  
Pour plus d'information, veuillez visiter le site web  
de la NAWJ : [www.nawj.org](http://www.nawj.org)*



## POINTS DE REPÈRES

### **Uganda : Bakkaja v. Bakkaja, cause de divorce N°11 de l'année 1998, Cour Suprême d'Uganda à Kampala, Février 25, 2000.**

La pétitionnaire demandait la pension à son mari après leur divorce. Juge Solemy Bossa citait la politique publique rationnelle de la pension, comme c'est bien énoncé par la Cour Suprême de Louisiane, qui confirme que la pension est un moyen par lequel la législature distribue la dette sociale pour supporter ceux qui sont dans le besoin. Elle a aussi cité des clauses spécifiques du Code Civil de Louisiane, article 112, qui discute de la pension après le divorce, notant que tandis que ces clauses sont étrangères et ne sont pas liées aux Cours d'Uganda, elles étaient appliquées universellement et utilisées dans l'affaire précédente. Juge Bossa a trouvé que la pétitionnaire avait le droit à la pension qui pouvait la supporter au niveau comparable à sa position durant son mariage et sensiblement pas moins du pouvoir financier de son mari. Trouvant que le défendeur dépense soixante-dix pour cent de ses revenus pour supporter sa famille, le juge l'a ordonné de contribuer dix pour cent de ses revenus réguliers pour la pension de la pétitionnaire, laissant 15 pour cent pour son emploi personnel et pour ses économies.

### **Uganda : Lub v. Lub, Affaire de divorce N°47 de l'année 1997, Cour Suprême d'Uganda à Kampala, Avril 28, 2000.**

La pétitionnaire Monika Lub a fait un procès de divorce du défendeur Dirk Peter Lub, en raison d'adultère, de cruauté et de désertion. Le défendeur n'a pas contesté la pétition. Expliquant que l'adultère peut être inféré par des preuves circonstancielles, Juge S. Bossa a consenti la déposition de la pétitionnaire que le défendeur lui a avoué qu'il a commis l'adultère avec des nombreuses femmes. Elle a aussi trouvé que la pétitionnaire a plus tard rencontré le défendeur, en Ethiopie, vivant avec une autre femme, à tel point que le défendeur a demandé le divorce et a logé la pétitionnaire dans un hôtel pour la durée de son séjour. Finalement, elle a accusé réception d'une lettre du défendeur qui présente une preuve que le défendeur ne s'intéresse plus à la pétition et qu'il veut un divorce. Le juge trouvait des preuves suffisantes pour prouver chacune des accusations et pour garantir la pétition de divorce.

### **Uganda : Uganda v. Musoke, Séance d'affaire judiciaire N°94 de l'année 2001, Cour Suprême d'Uganda à Mukono, Juin 19, 2001.**

Le défendeur Magidu Musoke était accusé d'inculpation d'immoralité ayant un rapport sexuel illégal avec un mineur. Juge Yorokamu Bamwine a soutenu que les poursuites ont prouvé sans aucun doute possible que la victime du défendeur était un mineur, qui avait un rapport sexuel avec un homme et que cet homme était le défendeur Musoke. En trouvant que le défendeur était immoral, le juge comptait sur le témoignage de la victime présumée et celui d'un garde de nuit qui a entendu le cri de la victime et l'a trouvé attraper la main de l'accusé qui avait le pantalon à l'envers, un préservatif et un slip déchiré sur les lieux. Le juge a noté que tandis que la corroboration du témoignage d'une plainte est nécessaire pour prouver l'immoralité, des preuves circonstancielles qui impliquent l'accusé peuvent être suffisantes pour fournir la corroboration voulue.

## Donateurs à l'AIFJ en 2004

L'AIFJ aimerait remercier les généreux individus et organisations ayant fait des dons spéciaux à l'AIFJ au cours de l'année 2004.

### **\$0-99**

Anonymous  
 Hon. Rosy Amin-Mannion  
 Hon. Adelaide Edelson  
 Hon. Elizabeth Baron  
 Hon. Phyllis Beck  
 Hon. Beverly S. Cohen  
 Hon. Joy Flowers Conti  
 Hon. Barbara A. Curran  
 Hon. Virginia Days  
 Hon. Dale S. Fischer  
 Hon. Audry Franks  
 Hon. Barbara Gunning  
 Hon. Luz Delfina Abitia Gutierrez  
 JoAnn Harris  
 Hon. Pamela Harwood  
 Hon. Carol Hunstein  
 Hon. Rebecca Irving  
 Hon. Karen S. Jenneman  
 Hon. Joo-Hyae Jun  
 Hon. Young-Hyea Kim  
 Hon. Sarah Krauss  
 Hon. Jo-Lynne Q. Lee  
 Hon. Sook-Yeon Lee  
 Gilbert B. Lessenco  
 Ed & Mary Levy  
 Hong-Xia Liu  
 Hon. Judith Macaluso  
 Hon. Joan Orié Melvin  
 Sondra L. Mills  
 Hon. Jomoa Moberly  
 Hon. Young-Hwa Moon  
 Hon. Brenda Murray  
 Hon. Carolyn M. Parr  
 Hon. Donna Paulsen  
 Hon. Lise Pearlman  
 Hon. Richard L. Price  
 Dame Joan Sawyer  
 Hon. Diane K. Schneider  
 Hon. Ila Sensenich  
 Hon. Cathy Serrette  
 Hon. Emily C. Shattil  
 Hon. Felice K. Shea  
 Hon. Nan Shuker  
 Hon. Marjorie Slabach  
 Hon. Bea Ann Smith  
 Drs. Sandra & Harold Stern

Hon. Janice M. Stewart  
 Philip Stopol  
 Hon. Judith Vander Lans  
 Hon. Emily E. Vasquez  
 Hon. Marsha K. Walsh  
 Hon. Barbara Bird Wecker  
 Robert N. Weiner  
 Francine Weiss  
 Hon. Willie Whiting  
 Sue Pai Yang  
 Hon. Tzuchuang Yang  
 Lynda Zengerle  
 Margot Zimmerman

Association des femmes  
 juges de Costa Rica  
 Association des femmes  
 juges irlandaise  
 Association des femmes  
 juges portuguese

### **\$100-499**

Hon. Mary Ellen Abrecht  
 Susan Agusti  
 Hon. Rosemarie Annunziata  
 Hon. Carol Ball  
 Hon. Keya Basu  
 Hon. Anna Blackburne-Rigsby  
 Dr. Joan Challinor  
 Hon. Ren-Shu Chang  
 Hon. Hsiu-Mei Chen  
 Hon. Tsung-Yu Chen  
 Hon. Judith Chirlin  
 Hon. Chyi Chiu  
 Hon. Joan Churchill  
 Hon. Evelyn Coburn  
 Dr. Ruth Cowan  
 Richard Cunningham  
 Hon. Linda Davis  
 Mary Frances Edwards  
 Hon. Betty Fletcher  
 Hon. Ruth Bader Ginsburg  
 Hon. Jan Gradwohl  
 Donald Green  
 Deborah Greenspan  
 Hon. Teena Grodner  
 Hon. Jane V. Harper  
 Hon. Amy D. Hogue

Hon. Ching-Wen Hsieh  
 Hon. Pi-Hu Hsu  
 Hon. Chin-Chih Kao  
 Hon. Jiin-Fang Lin  
 Kathleen Mayhew  
 D. Earl McLaren  
 Linda J. Morgan  
 Hon. Patricia Noonan  
 Hon. Arline Pacht  
 Hon. Jill Robbins  
 Hon. Mary M. Schroeder  
 Hon. Ellen Thomas  
 Hon. Kuei-Shiang Tseng  
 Hon. Vanessa Ruiz  
 Hon. Yuh-Chih Wang  
 Peter L. Wellington  
 Joan D. Winship

Le chapitre canadien de l'AIFJ

Association des femmes  
 juges de Nouvelle Zélande

### **\$500-999**

Krista M. Fogleman  
 Cynthia Graae  
 Vicki Jackson  
 Loretta Lynch  
 Mildred Wurf

### **\$1,000-4,999**

Hon. Leslie M. Alden  
 Hon. Carmen Argibay  
 Hon. Mary McGowan Davis  
 Hon. Joan Dempsey Klein  
 Susan M. Liss  
 Hon. Judith Resnik  
 Robert Wald

### **\$5,000 or more**

Susan G. Esserman  
 Helene B. Madonick  
 Amy W. Schulman

# IAWJ



# 2006

3-7 mai 2006  
Sydney, Australie

**Un Système Judiciaire Indépendant**

- ◆ **Culture**
- ◆ **Religion**
- ◆ **Genre**
- ◆ **Politique**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

DC Conference Pty Ltd  
PO Box 571 Crows Nest NSW 1585 Australia  
tel: (61 2) 9954 4400; fax: (61 2) 9954 0666  
email: [iawj@dcconferences.com.au](mailto:iawj@dcconferences.com.au)  
website: [www.dcconferences.com/au/iawj2006](http://www.dcconferences.com/au/iawj2006)

## Officiers et membres du conseil d'administration de l'AIFJ

### Conseil exécutif

**Présidente**  
*Hon. Jane Mathews*  
**Australie**

**Président-élu**  
*Hon. Miriam Naveira Merly*  
**Puerto Rico**

**Vice-Président des programmes**  
*Hon. Fernanda Cervetti*  
**Italie**

**Vice-Président des publications**  
*Hon. Leslie Alden*  
**Etas-Unis**

**Secrétaire/Trésorière**  
*Hon. Nazmun Ara Sultana*  
**Bangladesh**

**Ancienne présidente**  
*Hon. Laetitia Mukasa-Kikonyogo*  
**Ouganda**

**Directrice exécutive**  
*Joan D. Winship*  
**Etas-Unis**

### Direction

Hon. Judith C. Chirlin, Etas-Unis  
Hon. Vittoria Correa, Italie  
Hon. Graciela J. Dixon, Panama  
Hon. Mary-Ann Hedlund, Norvège  
Hon. Constance Hunt, Canada  
Hon. Natalia Kimaro, Tanzanie  
Hon. Jiin-Fang Lin, Chapitre de Taiwan  
Hon. Patricia Mahmoud, Nigéria  
Hon. Coral Shaw, Nouvelle Zélande

### Conseil de fiduciaires- gestionnaires

Hon. Leslie Alden  
Hon. Rosemarie Annunziata  
Agatha W. Aurbach  
Hon. Anna Blackburne-Rigsby  
Hon. Mary McGowan Davis  
Ambassador Susan G. Esserman  
Cynthia Graae  
Donald H. Green  
Vicki Jackson  
Susan M. Liss  
Hon. Arline Pacht  
Maria B. Pica  
Judith Resnik  
Hon. Vanessa Ruiz  
Robert Wald  
Mildred Wurf

### **Association internationale des femmes juges**

901 15th St., NW  
Suite 550  
Washington, DC 20005

tel: 202-354-3847  
fax: 202-354-3853  
email: [office@iawj.org](mailto:office@iawj.org)  
[www.iawj.org](http://www.iawj.org)

